



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 octobre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Forum des Nations Unies sur les forêts**  
**Groupe spécial d'experts sur le financement**  
**et le transfert de technologies écologiquement rationnelles**  
Genève, 15-19 décembre 2003  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Mandat du Groupe spécial d'experts**

### **Financement de la gestion durable des forêts : défis actuels dans le nouvel environnement financier**

#### **Note du Secrétariat**

##### *Résumé*

La présente note du secrétariat du Forum des Nations unies sur les forêts fournit des informations de base pour aider le Groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles à s'acquitter de son mandat.

La question du financement est omniprésente dans le cadre politique du développement international. Il existe un lien direct entre une gestion durable des forêts financée comme il convient et la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'énergie à bon marché, la modification des schémas non durables de consommation et la production, la protection et la gestion des ressources naturelles dont dépend le développement économique et social.

Actuellement, suite à plusieurs défaillances du marché et échecs des politiques, la rentabilité de la gestion durable des forêts a diminué. Par ailleurs, des incitations à effets pervers et des profits plus élevés dans d'autres secteurs économiques ont contribué au déboisement et à la dégradation des forêts. Vu le recul de l'aide publique au développement (APD) qui a gravement compromis le secteur primaire dans les pays en développement, il n'est guère réaliste d'établir des stratégies de financement reposant sur un accroissement des courants d'APD. D'autre part, même

---

\* E/CN.18/AC.2/2003/1.



si les investissements privés augmentent, le climat d'investissement du secteur forestier n'est pas actuellement compétitif. En outre, les investissements étrangers directs ne bénéficient pour la plupart qu'à un très petit nombre de pays et l'APD demeure la principale source de financement pour la grande majorité des pays en développement.

Autant de défis qui mettent en évidence le rôle important de la gestion durable des forêts pour ce qui est d'accroître les recettes, d'attirer les investissements privés et, le cas échéant, de réduire la dépendance à l'égard des capitaux étrangers. Au nombre des éléments d'une stratégie financière globale figurent une augmentation des recettes, des mécanismes de rémunération des avantages non marchands et des politiques forestières à long terme transparentes et cohérentes, dont des incitations. Le secteur public joue un rôle critique dans l'établissement des cadres juridiques, politiques et institutionnels nécessaires à l'instauration de droits de propriété bien conçus et transférables. Bon nombre de ces conditions préalables appellent des efforts intersectoriels et l'intégration de la gestion durable des forêts aux stratégies de développement et d'investissement. Il est en outre urgent que le secteur forestier démontre qu'il peut être utile à la société, notamment de par sa contribution à la qualité et à la santé de l'environnement, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. Autrement, il pourrait être difficile de défendre par exemple l'idée de lui consacrer une part accrue de l'APD, compte tenu des priorités actuelles des pays donateurs.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-9	4
II. Grandes lignes du processus international .....	10-13	6
III. Financement : structure et tendances .....	14-27	7
A. Besoins financiers de la gestion durable des forêts .....	14-16	7
B. Structure et tendances .....	17-27	8
IV. Éléments d'une stratégie de financement de la gestion durable des forêts .....	28-55	12
A. Environnement favorable .....	28-32	12
B. Création d'un environnement propice à l'investissement .....	33-42	13
C. Gestion écologiquement viable et autofinancée des forêts .....	43-51	14
D. Recommandations issues de réunions internationales précédentes .....	52-55	16
V. Conclusions .....	56-60	18
VI. Points proposés pour examen .....	61	19

## I. Introduction

1. À sa troisième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts est convenu de créer un groupe spécial d'experts sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles qui doit se réunir à Genève du 15 au 19 décembre 2003 et dont les tâches concernant le financement seront les suivantes :

a) Examiner les initiatives antérieures concernant le financement, notamment les recommandations formulées à l'issue des ateliers de Croydon, d'Oslo et de Pretoria, ainsi que les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, les documents d'information et les documents stratégiques établis par les membres du Partenariat sur les forêts;

b) Évaluer le rôle et le niveau de l'aide publique au développement (APD) consacrée à la gestion durable des forêts, envisager les différentes façons d'accroître la disponibilité et l'efficacité et, à cet égard, déterminer les moyens d'intensifier l'action menée par les pays développés pour s'acquitter de leurs obligations contractées en matière d'APD;

c) Analyser l'efficacité du financement international actuel consacré à la gestion durable des forêts, y compris les méthodes et les mécanismes employés, analyser les possibilités, les lacunes à l'échelon des pays, les limites et les priorités des bailleurs de fonds et des bénéficiaires, ainsi que le rôle joué par le Partenariat sur les forêts dans le financement de la gestion durable des forêts, proposer des mesures permettant d'améliorer l'efficacité de ce financement et de l'encourager aux niveaux national et international et attirer davantage de fonds de toutes origines;

d) Étudier les nouvelles approches possibles pour attirer davantage de fonds pour la gestion durable des forêts, débattre et faire des propositions pour encourager le recours à ces approches afin de répondre aux besoins de financement pour la gestion durable des forêts, notamment grâce à des programmes forestiers nationaux ou à des modalités analogues;

e) Évaluer l'expérience acquise par les pays en matière de mobilisation du financement de la gestion durable des forêts et, à cet égard, recenser les lacunes, les potentiels et les obstacles concernant les actuelles sources de financement et les mécanismes financiers pour assurer la gestion durable des forêts et proposer, en outre, des approches visant à renforcer et utiliser et mobiliser plus efficacement les ressources financières nationales et internationales;

f) Évaluer et examiner le rôle du secteur privé dans le financement de la gestion durable des forêts et, à cet égard, recommander des dispositions visant à promouvoir l'investissement privé au titre de la gestion durable des forêts, tant aux niveaux national qu'international, et encourager l'accroissement des ressources privées au titre du secteur forestier, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition.

2. Le mandat du Groupe spécial d'experts revêt une importance toute particulière en raison de la contribution potentielle non négligeable de la gestion durable des forêts aux objectifs de développement à l'échelle internationale. Les incidences intersectorielles de la gestion durable des forêts sont patentes dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'énergie à bon marché, la modification des schémas de

consommation non durables et la production, la protection et la gestion des ressources naturelles dont dépend le développement économique et social.

3. La présente note, qui a pour objet de faciliter les travaux de la réunion du Groupe d'experts, présente en général le cadre financier mondial en évolution et en particulier la situation du financement de la gestion durable des forêts. Il s'agit de brosser le tableau de la structure du financement de la gestion durable des forêts et d'examiner les tendances mondiales en matière de financement du développement afin de recenser les signaux pertinents dont devra tenir compte l'action visant à instaurer un environnement propice à la gestion durable des forêts et à assurer le financement de la transition vers ce type de gestion. On a mis l'accent sur les facteurs qui limitent la rentabilité de la gestion durable des forêts et appellent par là-même des incitations et des interventions du secteur public.

4. La présente note décrit par ailleurs certaines des conditions préalables indispensables à l'instauration d'un environnement favorable à un financement accru, rend compte des défaillances majeures du marché et des politiques et énumère les résultats des précédentes réunions internationales en la matière. Elle s'attache aux différentes réalités financières auxquelles font face les pays en développement et reconnaît que ceux-ci nécessitent des stratégies sur mesure tirant pleinement parti de tous leurs instruments financiers respectifs.

5. En réaffirmant son appui au Forum des Nations Unies sur les forêts, avec l'aide des membres du Partenariat sur les forêts, le plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable demande de « prendre des mesures immédiates aux niveaux national et international en vue d'encourager et de faciliter une coupe durable des forêts et de faciliter les transferts de ressources financières ainsi que la mise au point et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, et combattre ainsi les pratiques non durables en matière de coupe des forêts ». Ce plan demande en outre de créer ou renforcer les partenariats et la coopération internationale en vue de faciliter la fourniture de ressources financières accrues et le transfert de technologies écologiquement rationnelles à tous les niveaux au service de la gestion durable des forêts. À cette fin, le Sommet mondial a reconnu qu'il importait de hâter l'application par les pays et par le Partenariat sur les forêts des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts.

6. La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, a fait oeuvre novatrice. Le Consensus de Monterrey a reconnu explicitement que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, qu'on ne saurait trop insister sur l'importance des politiques et stratégies nationales de développement, que l'action de développement entreprise au niveau national doit être appuyée par un cadre économique favorable sur le plan international, et que la paix et la sécurité sont essentielles au développement durable. Toute stratégie de financement sectoriel devrait faire fond sur le Consensus de Monterrey.

7. En fait, les importants capitaux nécessaires à la gestion durable des forêts dépassent souvent les moyens de nombreux pays en développement. Les pays en développement ont de tout temps été fortement tributaire de prêts internationaux et de l'aide au développement. Compte tenu des réalités du nouveau contexte financier, les pays en développement fonctionnent de plus en plus à l'aide d'emprunts limités conjugués à davantage d'investissements étrangers directs, ce qui suppose

l'adoption, au niveau national, de solides décisions stratégiques et politiques pour que la gestion durable des forêts soit à même de détourner à son avantage les ressources dans le nouvel environnement financier.

8. Même dans ce nouvel environnement financier, les questions de base restent les mêmes. Comment faire bénéficier les pratiques forestières viables des actuels courants de capitaux destinés au secteur forestier et comment promouvoir l'affectation de ressources supplémentaires au titre de la gestion durable des forêts? La gestion durable des forêts étant une activité qui se veut rentable, la question de savoir comment veiller à la rentabilité et à l'autofinancement de cette gestion reste posée.

9. Les difficultés de financement intérieur et extérieur de la gestion durable des forêts sont les mêmes que pour tout autre secteur dans le monde en développement. La pauvreté, le faible niveau de l'épargne et les cours insuffisants des matières premières à l'exportation sont autant d'obstacles courants à la rapide augmentation des taux d'investissement nationaux. Des capitaux étrangers sont donc indispensables, sous quelque forme que ce soit – courants officiels, prêts, investissements étrangers directs ou versements de fonds par des nationaux expatriés.

## **II. Grandes lignes du processus international**

10. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, a adopté le Programme d'action 21<sup>1</sup> et les principes relatifs aux forêts<sup>2</sup> qui ont lancé un appel pour obtenir des ressources financières nouvelles et additionnelles pour faciliter l'action des pays en développement en faveur du développement durable. Dans le cadre du suivi du Sommet « Planète Terre », un processus intergouvernemental et participatif a été lancé par l'intermédiaire du Groupe intergouvernemental sur les forêts (1995-1997) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (1997-2000). Sur les recommandations du Forum intergouvernemental, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts en 2000.

11. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a tout particulièrement insisté sur le financement. Dans son rapport final, le Groupe a signalé que le niveau actuel des ressources financières était insuffisant pour lutter contre le déboisement et promouvoir la gestion durable des forêts et fait remarquer en conclusion que si les ressources financières nationales devaient être la principale source de financement, les capitaux étrangers, en particulier l'APD, n'en demeuraient pas moins indispensables aux pays en développement. Le Groupe intergouvernemental a par ailleurs soulevé la question de la répartition inégale du volume croissant des investissements privés et a demandé que les ressources forestières soient évaluées comme il convient et que l'on développe les marchés des biens et services forestiers.

### **Processus du Groupe intergouvernemental sur les forêts**

12. Lors de sa dernière session en 2000, le Groupe intergouvernemental a prié les pays d'examiner les besoins financiers spéciaux, en particulier ceux des pays en développement, et a reconnu qu'il importait de disposer de meilleures données sur les courants financiers. L'idée d'une entité de promotion des investissements a été avancée par le Groupe intergouvernemental, qui y voit un moyen de mobiliser les

investissements privés au titre de la gestion durable des forêts, en recensant les possibilités d'investissement et les investisseurs potentiels, en fournissant des informations et un appui aux projets tout en contribuant à l'atténuation des risques. Le Forum intergouvernemental a par ailleurs insisté sur l'importance de l'utilisation efficace des fonds existants.

#### **Forum des Nations Unies sur les forêts**

13. À sa première session en 2001, le Forum des Nations Unies sur les forêts a établi son programme de travail pluriannuel et adopté un plan d'action pour mettre en oeuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts. Ce programme de travail pluriannuel prévoit l'examen de la question du financement lors de chaque session du Forum ainsi que la création d'un organe subsidiaire ad hoc chargé de fournir au Forum des informations sur les questions de financement et de transfert de technologies écologiquement rationnelles en vue de la gestion durable des forêts.

### **III. Financement : structure et tendances**

#### **A. Besoins financiers de la gestion durable des forêts**

14. Par définition, la gestion durable des forêts s'autofinance. Un financement extérieur additionnel pourrait néanmoins se justifier pour couvrir les dépenses des exploitants forestiers qui adoptent des pratiques écologiquement rationnelles, pour créer de la valeur sous forme d'avantages non marchands, et pour contrebalancer les mesures d'incitation structurelles qui encouragent les pratiques non viables. Dans de nombreuses régions du monde, des pratiques non viables ont causé de gros dommages. Pour inverser la tendance et faire de la gestion durable des forêts une pratique permanente, des apports financiers et techniques considérables sont nécessaires.

15. Il n'y a pas d'accord sur les ressources financières que requiert le passage à la gestion durable des forêts au niveau mondial. Les estimations en la matière sont rares ou vraisemblablement obsolètes. Une évaluation souvent citée a été menée dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Selon cette évaluation, 31,25 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année pour la gestion durable des forêts au niveau mondial. L'aide publique au développement était censée constituer 18 % de ce montant, soit quelque 5 670 000 dollars. Quelques années plus tard, le montant total nécessaire a été porté à 33 milliards de dollars par an<sup>3</sup>. Les biens d'équipement et les infrastructures devaient représenter 37 % du total, la protection des services forestiers 18,5 % et le développement institutionnel et le renforcement des capacités 17 %<sup>4</sup>.

16. Ces chiffres ont été critiqués au motif qu'ils ne comprenaient pas l'indemnisation pour la déforestation et la dégradation des forêts. Ainsi, si l'on ajoute les désinvestissements connexes, le total nécessaire représenterait en fait 69,3 milliards de dollars par an. Ce chiffre a cependant lui aussi suscité des critiques. Quoi qu'il en soit, les calculs effectués ne vont que jusqu'à 2000 et les chiffres ainsi obtenus sont sans doute d'une utilité limitée pour les décideurs d'aujourd'hui.

## **B. Structure et tendances**

### **Structure du financement de la sylviculture**

17. Il n'existe pas de données exactes et détaillées sur le financement de la gestion durable des forêts. Les chiffres disponibles ne concernent que le secteur forestier en général. Une analyse est toutefois possible pour mettre au jour la structure et les tendances des flux financiers. Des tentatives ont été faites pour dresser un tableau des flux financiers à partir de sources secondaires. Un exemple<sup>5</sup> concerne l'année 1993, au cours de laquelle, selon des estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>6</sup>, l'aide publique au développement pour la sylviculture a représenté 1,54 milliard de dollars, soit 7,5 % du financement total. Les contributions privées étrangères et nationales ont été évaluées à environ 8 à 10 milliards de dollars, consistant pour la plupart en investissements dans des plantations et les industries de transformation du bois<sup>7</sup>. Ces chiffres donnent à penser que quelque 10 milliards de dollars d'investissements publics nationaux ont été consacrés à la foresterie.

18. Les flux d'aide publique au développement (APD) sont mieux documentés que les autres sources de financement du secteur de la sylviculture. Les estimations donnent à penser que l'APD a augmenté à la fin des années 80 et au début des années 90, passant de 1 milliard 73 millions de dollars à environ 2,2 milliards de dollars (en dollars de 1996) en 1990 et 1992. Depuis lors, et jusqu'à 1997, dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, la tendance a été au déclin. En 1996, l'APD destinée à la sylviculture représentait 1,3 milliard de dollars<sup>8</sup>.

### **Financement de la gestion durable des forêts dans le cadre du financement du développement**

19. Les données récentes sur le financement de la gestion durable des forêts sont éparpillées et, au mieux, incomplètes. Toutefois, pour avoir un sens, toute stratégie de financement en la matière doit tenir dûment compte de l'environnement financier dans lequel elle s'inscrit. La gestion durable des forêts a certes ses défis propres mais ses besoins ne peuvent être isolés de ceux du financement du développement en général.

20. L'évolution des flux financiers à destination des pays en développement intervenue au cours de la dernière décennie est bien connue. 1998 a représenté un tournant important en la matière et a marqué le début d'une nouvelle ère dans le domaine du financement du développement. Les trois principaux phénomènes qui ont influé sur le financement extérieur sont la diminution de l'encours de la dette et l'accroissement des flux privés, principalement de l'investissement étranger direct (IED). D'autre part, l'APD est dans l'ensemble en déclin, et les priorités des donateurs évoluent. Par exemple, en Afrique, les flux officiels dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont diminué de plus de moitié entre 1990 et 2000. Dans le même temps, l'APD en faveur de l'éducation a augmenté de 400 %, ce qui reflète l'évolution des stratégies et des priorités en matière de financement du développement<sup>9</sup>.

21. La diminution du ratio d'endettement sur fonds propres démontre que l'encours de la dette extérieure a diminué tandis que la part de capital social appartenant à des étrangers ou contrôlée par des étrangers a augmenté (voir tableaux 1 et 3). Le ratio d'endettement sur fonds propres des pays en développement en tant que groupe est tombé de 316 % en 1997 à 196 % en 2001<sup>10</sup>, mais il dissimule d'importantes variations d'un pays à l'autre. L'Asie du Sud a le ratio le plus élevé, la dette y étant six fois supérieure aux fonds propres. En 2001, l'Afrique subsaharienne, l'Europe et l'Asie centrale avaient un ratio d'environ 300 %, tandis que celui du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord était proche de 400 %. C'est la région de l'Asie orientale et du Pacifique qui avait le ratio endettement-fonds propres le plus faible (134 %), dans une large mesure grâce à la Chine, où ce ratio est inférieur à 50 %.

22. Il en découle une répartition extrêmement irrégulière de l'IED (voir tableau 2). Au niveau mondial, les cinq premiers pays ont reçu en 2001<sup>11</sup> 45 % du montant total de l'IED, la part de l'ensemble des pays en développement représentant 28 %. En valeur absolue, l'augmentation de l'IED dans les pays tant développés qu'en développement a été assez marquée. Toutefois, si l'on regarde de plus près les chiffres de la CNUCED en la matière, on s'aperçoit que l'augmentation de la part des pays en développement n'a pas été régulière. Le montant annuel durant la période allant de 1990 à 1995 a été de 33 %, passant à 40 % en 1996 et 1997 pour retomber à 16 % en 2000. L'année 2001 a toutefois été positive en ce que la part des pays en développement est passée à 28 %, alors que les flux mondiaux d'IED diminuaient de moitié par rapport à l'année précédente.

23. Parmi les pays en développement, il y a des gagnants et des perdants. Les trois principaux bénéficiaires ont attiré 53 % de l'investissement étranger direct en 2001<sup>10</sup>. Si certains pays ont assez bien réussi à attirer l'IED, la part de celui-ci destinée aux pays les moins avancés a diminué, passant d'une moyenne annuelle de 2,3 % entre 1986 et 1990 à 1,8 % entre 1996 et 2000<sup>12</sup>. On remarque aussi une certaine diversité entre les pays les moins avancés : en 1998-2000, 16 d'entre eux avaient reçu davantage de capitaux par rapport à la formation brute de capital fixe que la moyenne des pays en développement. Quoi qu'il en soit, au niveau mondial, la part du montant total de l'IED échue aux pays les moins avancés est demeurée inférieure à 1 %<sup>13</sup>.

#### **Différences dans la structure du financement selon les pays en développement**

24. Les états financiers consolidés cachent d'importantes disparités d'un pays à l'autre et ne mettent pas en lumière les modalités très diverses de la dépendance par rapport aux différentes sources de financement. En termes absolus et relatifs, l'Amérique latine et les Caraïbes réussissent bien à attirer les investissements étrangers. En 2001 cette région avait reçu 40 % des flux nets d'IED destinés aux pays en développement et produisait 31 % du PIB total du monde en développement. Les pays de cette région étaient en outre débiteur d'un tiers de la dette extérieure totale des pays en développement. D'autre part, les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord avaient reçu 3 % de l'investissement étranger direct et représentaient 8 % du PIB du monde en développement.

25. Malgré le rôle croissant des capitaux privés dans le financement du développement, les pays en développement, en particulier d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne, demeurent très tributaires de l'aide officielle. Dans l'ensemble des pays en développement, les capitaux privés représentent trois fois l'APD, mais en Asie du Sud, ils correspondent à environ 50 % de l'APD. En Afrique subsaharienne, 90 % des flux financiers externes proviennent de l'APD.

Tableau 1  
**Indicateurs du financement extérieur  
dans les pays en développement en 2001**  
(En milliards de dollars des États-Unis)

	Montant net de l'IED reçu	Flux nets relatifs à la dette	Flux nets privés	Flux nets officiels
Asie orientale et Pacifique	48,9	-12,0	36,4	5,7
Europe et Asie centrale	30,1	3,3	30,9	10,2
Amérique latine et Caraïbes	69,3	11,4	62,8	23,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5,5	1,7	8,3	2,0
Asie du Sud	4,1	-0,3	2,9	6,0
Afrique subsaharienne	13,8	-1,0	11,6	10,2
<b>Ensemble des pays en développement</b>	<b>171,7</b>	<b>3,2</b>	<b>152,8</b>	<b>57,5</b>

Source : Banque mondiale, *Global Development Finance – Striving for Stability in Development Finance*, 2003.

Tableau 2  
**Pourcentages des différentes régions du monde en développement (2001)**

	APD (montant net)	IED (montant net)	Dette extérieure totale	PIB
Asie orientale et Pacifique	13	28	22	28
Europe et Asie centrale	18	18	21	17
Amérique latine et Caraïbes	10	40	33	31
Moyen-Orient et Afrique du Nord	8	3	9	8
Asie du Sud	11	2	7	10
Afrique subsaharienne	24	8	9	6
<b>Ensemble des pays en développement</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Banque mondiale, *Global Development Finance – Striving for Stability in Development Finance*, 2003.

Tableau 3  
**Ratios dette extérieure-capitaux propres (en pourcentage)  
 et engagements extérieurs (somme de la dette extérieure totale  
 et des engagements IED en pourcentage du PIB pour 2001)**

	<i>Ratio dette-capitaux propres (en pourcentage)</i>		<i>Engagements extérieurs en 2001 (en pourcentage du PIB)</i>
	<i>1997</i>	<i>2001</i>	
Asie orientale et Pacifique	218	134	65,0
Europe et Asie centrale	505	293	66,8
Amérique latine et Caraïbes	284	162	67,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	394	371	42,5
Asie du Sud	968	613	30,5
Afrique subsaharienne	515	303	90,6
<b>Ensemble des pays en développement</b>	<b>316</b>	<b>196</b>	<b>61,7</b>

*Source* : Banque mondiale, Global Development Finance – Striving for Stability in Development Finance, 2003.

26. Apparemment, plus le revenu national est élevé, plus les flux de capitaux privés en pourcentage et en valeur absolue sont élevés et plus l'APD est faible. En 2001, l'Afrique subsaharienne a reçu 24 % du montant net de l'APD, un pourcentage quatre fois supérieur à celui que le PIB de ces régions représente par rapport au PIB total des pays en développement.

27. Des changements importants sont intervenus dans le financement du développement comme l'illustre le cas des pays les moins avancés, bien que pour la plupart ils ne soient pas très prononcés. Pour l'ensemble des pays les moins avancés, le total de l'APD a été sensiblement plus important que les flux d'IED, l'APD étant au total trois fois supérieure aux flux d'IED durant l'année 2000<sup>12</sup>. Bien que l'APD soit demeurée la plus importante composante du financement extérieur dans les pays les moins avancés, sa part a diminué, en termes absolus comme relatifs durant la seconde moitié des années 90. Le montant net de l'APD bilatérale et multilatérale est passé de 16,8 milliards de dollars en 1990 à 12,5 milliards de dollars en 2000<sup>11</sup>. Il est intéressant de noter que dans 28 pays, la diminution de l'APD a été accompagnée par une augmentation de l'IED. La tendance opposée, une augmentation de l'APD et une diminution de l'IED, n'apparaissait que dans quatre pays seulement. Toutefois, les flux d'IED étaient supérieurs au montant de l'APD uniquement dans sept pays en 2000, ce qui illustre les différences cruciales dans la structure des flux de financement externes parmi les pays les moins avancés, et par extension les pays en développement en général.

## **IV. Éléments d'une stratégie de financement de la gestion durable des forêts**

### **A. Environnement favorable**

28. Le financement de la gestion durable des forêts doit résoudre trois problèmes principaux : a) comment accroître le financement pour répondre aux besoins du passage à la gestion durable des forêts; b) comment réorienter les ressources finançant actuellement des pratiques non viables vers des pratiques viables; et c) comment rendre la gestion durable des forêts bénéficiaire et réduire le besoin de financement extérieur additionnel?

29. Il est intéressant de se demander pourquoi les mécanismes du marché n'allouent pas assez de ressources financières à la gestion durable des forêts. Fondamentalement, en raison de plusieurs carences des politiques et du marché, les pratiques non viables semblent être plus rentables que la gestion durable des forêts et la déforestation est plus tentante que l'utilisation durable des ressources, outre que les mesures d'incitation en faveur de la régénération peuvent être inexistantes ou inefficaces.

30. De plus, il n'y a pas assez d'incitations à investir pour que la gestion durable des forêts puisse faire concurrence à d'autres secteurs ou à d'autres utilisations des sols. Certains facteurs externes, la communauté d'accès et le caractère d'intérêt général de plusieurs aspects de la sylviculture ne créent pas de revenus pour l'investisseur et donc n'incitent pas à investir. L'insuffisance et l'inadéquation des loyers perçus pour les forêts publiques ne créent pas assez de recettes et les réinvestissements dans le secteur sont insuffisants. Enfin, bien que cette liste soit incomplète, le fait que le secteur n'ait pas su améliorer son image et mettre en valeur ses liens intersectoriels a partiellement contribué à la diminution des flux d'APD et a donné de la gestion durable des forêts l'image d'un investissement peu rentable et à haut risque.

31. Dans le contexte actuel du financement du développement, quelles sont les préoccupations prioritaires, compte tenu des problèmes susvisés? Les capitaux privés prennent une place de plus en plus grande dans la structure du financement et le profil de la gestion durable des forêts est de la plus haute importance pour concurrencer les autres secteurs et réussir à les attirer. Le déclin de l'APD donne à penser que les flux officiels restants sont utilisés efficacement. Ces deux phénomènes rendent encore plus urgente la prise de mesures propres à rendre la gestion durable des forêts plus rentable.

32. Pour financer la gestion durable des forêts, on peut envisager plusieurs mécanismes de financement directs, commerciaux et concessionnaires, des mécanismes de marché et des mécanismes structurels. Une stratégie globale visant à attirer les investissements en la matière doit envisager tous les aspects de la sylviculture, notamment la production, la conservation, la plantation et les industries de production. Si la production – production de matières premières et industries de transformation – peut attirer des investissements privés, aux fins du financement des aspects de la sylviculture présentant un intérêt pour la communauté des instruments comme le Fonds pour l'environnement mondial sont d'une importance cruciale.

## B. Création d'un environnement propice à l'investissement

33. La contribution de l'IED à la formation brute de capital et à la balance des paiements ne sont pas les seuls facteurs qui militent en faveur de l'IED comme source de financement. L'IED est généralement considéré comme une source de capitaux plus stable que les prêts, auxquels sont associés des risques d'augmentation des remboursements de la dette. De plus, l'IED favorise la concurrence et les retombées technologiques, qui contribuent également à l'efficacité dynamique.

34. De nombreux pays ont tiré les leçons des crises financières des années 90, qui ont mis douloureusement en lumière la vulnérabilité des pays très endettés aux retournements de situation. Pour se protéger, les pays se sont efforcés d'accumuler des réserves et de créer un environnement propice à des instruments financiers plus stables, afin de se passer de l'emprunt et d'attirer davantage d'IED.

35. En termes de financement, outre les problèmes classiques, certaines caractéristiques de la sylviculture rendent la situation plus complexe. Les longs délais de renouvellement de ressources, qui rendent l'investissement plus risqué, ainsi que l'inégale répartition des coûts et des recettes dans le temps sont une caractéristique particulière bien connue de la sylviculture.

36. Les forêts offrent de nombreux avantages non marchands, en particulier des services environnementaux à l'échelle mondiale pour lesquels il n'y a encore à proprement parler aucun marché et, ainsi, elles ne produisent pas de bénéfices pour l'investisseur direct. Toutefois, comme indiqué dans la note du Secrétariat sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles, la voie multilatérale qu'est en train d'emprunter le transfert de technologies grâce à des conventions comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son protocole de Kyoto ouvre de nouvelles possibilités intéressantes, par exemple la fixation du carbone.

37. La diversité des défis auxquels est confrontée la gestion durable des forêts appelle, pour attirer l'investissement, des stratégies cohérentes et coordonnées qui tiennent compte des facteurs intersectoriels. Il faudrait donc élaborer un cadre détaillé, en plaçant les stratégies de gestion durable des forêts dans des plans sectoriels, y compris les programmes nationaux de sylviculture, et réaliser une intégration plus poussée du secteur forestier dans les politiques et programmes généraux de développement. Il faut élaborer des cadres juridiques et autres nécessaires pour définir, en matière de sylviculture, une politique claire garantissant la sécurité et la transférabilité des titres fonciers, y compris des dispositions coercitives adéquates, et assurant une large participation des multiples parties prenantes et des consultations secteur public/secteur privé. Des efforts devraient être faits pour mettre en place un environnement encourageant les investisseurs du secteur privé national, y compris les communautés locales, à investir dans des activités de gestion durable des forêts.

38. Étant donné la situation financière actuelle, il est urgent de mettre au point des mécanismes pour faciliter l'investissement privé direct, atténuer les risques et promouvoir des partenariats secteur public/secteur privé. Les gouvernements ont un rôle important à jouer, car c'est eux qui doivent faciliter les investissements au niveau national, et utiliser l'APD pour imprimer un effet de levier à l'investissement privé, afin d'encourager les investisseurs.

39. Les investissements dans la gestion durable des forêts étant des investissements à long terme, le secteur peut être particulièrement exposé aux risques politiques – degré de stabilité des systèmes politiques, institutionnels et juridiques – auxquels un investisseur peut être confronté lorsqu’il fait des affaires dans un pays donné. De plus en plus, avant d’investir sur les marchés émergents, les investisseurs exigent une évaluation rigoureuse et interrégionale du risque politique<sup>14</sup>.

40. L’acquisition de droits de propriété est souvent la première étape d’une utilisation durable des ressources. Tout doute quant aux droits de propriété peut entraîner une maximalisation à court terme non viable des profits et accroître risque et incertitude pour les investisseurs. L’insécurité en la matière n’encourage ni l’utilisation viable de la ressource ni les investissements. L’absence de droits de propriété sûrs empêche également l’accès aux marchés de capitaux pour financer de tels investissements.

41. Outre l’IED, les achats de titres boursiers dans les pays en développement est un phénomène intéressant. En 2001 et 2002, ce sont les titres de sociétés actives dans le secteur agro-industriel et les industries extractives qui ont fourni les meilleurs rendements sur les bourses des valeurs des pays émergents. Toutefois, les rendements plus élevés dans les pays en développement s’accompagnent de risques plus élevés. L’insécurité et la faiblesse des systèmes juridiques entravent la croissance de leurs bourses des valeurs et peuvent entraîner une migration vers les grandes places boursières, ce qui réduit la liquidité des marchés locaux et, du même coup, le potentiel de croissance des entreprises locales.

42. S’efforcer de financer la gestion durable des forêts ne consiste pas seulement à attirer les capitaux privés. Le déclin de l’APD, bien qu’il ne soit pas nouveau, rend plus urgente la prise de mesures pour utiliser plus efficacement cette aide. Une interface secteur public/secteur privé efficace, des systèmes efficaces et consolidés pour l’absorption des financements concessionnaires, ainsi qu’une interface et une coordination fonctionnelles entre les ministères concernés sont importants. Sans sous-estimer les autres questions, très nombreuses, qui se posent, les deux questions suivantes peuvent être critiques dans la situation qui prévaut actuellement en matière de financement : a) accroître la part de l’APD consacrée au financement de la gestion durable des forêts, ou à tout le moins maintenir cette part, ce qui exige une nouvelle analyse des priorités des donateurs; et b) mettre l’accent sur la contribution des forêts à l’environnement, au développement rural et à l’atténuation de la pauvreté, ainsi que sur les nombreux liens existant entre la sylviculture et d’autres secteurs du développement économique et social.

## **C. Gestion écologiquement viable et autofinancée des forêts**

### **Création de marchés pour les services écologiques**

43. Il est vrai que d’autres utilisations des terres peuvent engendrer des bénéfices plus importants et offrir de meilleures incitations que la gestion écologiquement viable des forêts et que parfois, du point de vue de l’efficacité, il peut être plus avantageux pour la société d’investir en faveur d’autres utilisations des terres. La raison en est, en partie, l’absence de mécanismes pour rémunérer les services écologiques et sociaux non marchands fournis par les propriétaires forestiers, ce qui encourage les pratiques non viables, entrave le financement d’une gestion

écologiquement viable des forêts et contribue au déboisement. À cela s'ajoute l'absence de marchés pour de nombreuses prestations forestières et de droits de propriété exclusifs. Les instruments visant à remédier aux insuffisances du marché et à inciter les propriétaires forestiers à protéger les aires d'alimentation en eau, à les régénérer et à piéger le carbone, entre autres avantages non marchands, contribuent à la gestion écologiquement viable des forêts ainsi qu'à la réalisation d'activités forestières optimales à caractère plus social.

44. Bien que très étroit, le marché des produits et services forestiers autres que le bois s'élargit; il faudra donc accélérer la mise en valeur de ceux qui existent et étudier la possibilité de créer de nouveaux mécanismes permettant d'établir des liens efficaces entre l'acheteur et le vendeur de ces produits et services. Dans ce contexte, le secteur public doit jouer un rôle indispensable en créant les cadres juridique, institutionnel et directif en faveur de droits de propriété stables et cessibles.

45. Du fait des facteurs externes, deux conditions doivent être satisfaites pour assurer un recouvrement efficace des recettes, à savoir l'évaluation des services et la mise en place de mécanismes de rémunération et d'incitations économiques aux fins de la prestation de ces services. Certes, des travaux de recherche ont longtemps été effectués et des méthodes mises au point pour faire face aux facteurs extérieurs, mais plusieurs gouvernements ont fait état de problèmes quant à l'application des résultats et à leur utilité pour la prise des décisions.

46. Des avancées considérables ont été réalisées en ce qui concerne les instruments du marché pour la production et la protection des services écologiques. Il y aurait, selon certaines sources, près de 300 cas de rémunération effective ou proposée de services écologiques. À cet égard, outre le Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique montrent l'importance que revêt la rémunération des services écologiques fournis par les forêts et soulignent le rôle que jouent les forêts dans la fixation du carbone. Le Fonds pour l'environnement mondial assure également le financement de services fournis par les écosystèmes grâce à son Programme opérationnel de gestion intégrée des écosystèmes.

47. Du point de vue financier, les mécanismes souples du Protocole de Kyoto offrent des initiatives prometteuses. L'article 6 du Protocole permet une mise en oeuvre commune des projets relatifs à la réduction des émissions et l'article 12, des échanges compensés de commerce de carbone, projet par projet, entre pays développés et pays en développement dans le cadre du mécanisme pour un développement propre.

#### **Amélioration du recouvrement de la plus-value**

48. Outre les facteurs externes, l'inefficacité du recouvrement de la plus-value provenant des forêts du domaine public et l'insuffisance des sommes réinvesties compromet la base financière de la gestion écologiquement viable des forêts. L'insuffisance du recouvrement de la plus-value n'est pas une question mineure. En effet, une estimation récente de la Banque mondiale indique que les pertes de recettes dues à la collecte insuffisante d'impôts et de redevances auprès des opérations forestières légales s'élèvent à 5 milliards de dollars des États-Unis dans

le monde entier, soit plus de trois fois le montant de l'aide publique au développement en faveur des forêts.

49. Comme il a été indiqué à la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, un recouvrement insuffisant de la plus-value réduit les ressources gouvernementales, constitue une subvention déguisée et fait augmenter l'inefficacité<sup>15</sup>. Ainsi, par exemple, un faible niveau de recouvrement de la plus-value est généralement indicatif d'une comptabilité appropriée des ressources forestières et d'une mauvaise évaluation des forêts. La situation institutionnelle et les imperfections du marché, notamment le manque de concurrence et les informations incomplètes ainsi que des procédures complexes de recouvrement sont des questions à examiner. L'insuffisance du recouvrement est souvent associée à des activités illégales qui aggravent la dégradation des forêts.

50. La mise en place d'un système approprié de comptabilité et d'évaluation des ressources forestières a été jugé indispensable pour accroître l'efficacité du recouvrement. La simplification des systèmes de recouvrement de la plus-value grâce à des pratiques optimales et à la diffusion d'informations fiables sur les prix internationaux constituent également des moyens efficaces d'améliorer le recouvrement.

51. Il convient également de noter qu'il ne s'agit pas seulement d'offrir des incitations pour disposer de ressources suffisantes pour assurer la gestion écologiquement viable des forêts. Il faut aussi bien éliminer les subventions préjudiciables et les autres obstacles que mettre en place des mesures d'incitation. À sa deuxième session, le Forum a invité les pays et les membres du Partenariat sur les forêts à examiner les subventions qui encouragent le déboisement et la dégradation des forêts et à en rendre compte. Le rapport du Secrétaire général sur les aspects économiques des forêts<sup>15</sup> indiquait que les subventions préjudiciables, tant explicites qu'implicites, accordées au titre des forêts tropicales et tempérées s'élevaient à 14 milliards de dollars par an. Un exemple manifeste de subvention dissimulée est le faible apport des prix du bois sur pied découlant de l'inefficacité du recouvrement de la plus-value et des restrictions commerciales. Les subventions explicites, notamment l'appui financier apporté au reboisement, peuvent, si elles ne sont pas bien conçues, encourager le déboisement. En outre, des politiques préjudiciables dans d'autres secteurs peuvent compromettre la gestion écologiquement viable des forêts, notamment en accordant des subventions à l'agriculture et en réduisant la rentabilité relative de la foresterie. Les effets des subventions agricoles qui contribuent au déboisement sont bien établis.

#### **D. Recommandations issues de réunions internationales précédentes**

52. Plusieurs initiatives d'appui au Forum ont porté sur le financement de la gestion écologiquement viable des forêts. On trouvera dans le chapitre ci-après un résumé succinct des démarches suivies et des conclusions arrêtées aux réunions précédentes<sup>16</sup>.

**Pretoria**

53. L'atelier de Pretoria (4-7 juin 1996) a permis de procéder à la première évaluation globale des ressources financières nécessaires pour assurer une gestion écologiquement viable des forêts dans les pays en développement, des diverses sources de financement et des mécanismes novateurs de financement de la gestion écologiquement viable des forêts. Nombre des conclusions de la réunion demeurent d'actualité comme le sont, malheureusement, les problèmes rencontrés. La réunion de Pretoria a fait ressortir la tendance de la structure financière en place depuis. On a constaté avec préoccupation la baisse de l'aide publique au développement et il est apparu que les financements publics tempéraient les risques liés à l'élargissement des marchés et suscitaient des investissements privés. S'agissant des mécanismes financiers novateurs, les participants sont arrivés à la conclusion que le principal problème, pour ce qui est d'attirer des investissements privés dans le secteur forestier, n'est pas tant le manque de nouveaux instruments financiers que l'affectation des investissements consentis à la gestion écologiquement viable des forêts. Les participants ont estimé que les partenariats entre les secteurs public et privé revêtaient une importance pour tout l'environnement financier.

**Croydon**

54. À l'atelier de Croydon (11-13 octobre 1999, Londres), ont été présentés aussi bien des exposés théoriques que les vues des milieux d'affaires ainsi que de nombreux obstacles structurels à la gestion écologiquement viable des forêts. Les participants ont noté que la faible rentabilité de l'aménagement durable des forêts par rapport au déboisement et aux autres pratiques non viables constitue l'un des principaux obstacles à la gestion écologiquement viable des forêts. Comme à Pretoria, on a fait valoir qu'il fallait renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé. À cet égard, les participants se sont penchés sur la prise en compte des facteurs externes dans la production et leur internalisation et ont examiné plusieurs instruments du marché.

**Oslo**

55. Le dernier atelier, tenu à Oslo du 22 au 25 janvier 2001, a essentiellement permis au secteur privé d'exposer ses préoccupations. Plusieurs problèmes auxquels se heurtait le financement privé ainsi que les changements nécessaires ont été évoqués. L'instauration d'un environnement porteur a été un thème central de l'atelier. Les préoccupations exprimées et les recommandations formulées sont pertinentes dans l'environnement financier actuel et futur. Quelques-unes, notamment la nécessité de lier les priorités sociales et humaines actuelles comme la lutte contre la pauvreté à la gestion écologiquement viable des forêts, sont devenues encore plus urgentes. Les recommandations visaient à accroître la rentabilité de la gestion écologiquement viable des forêts par rapport aux pratiques non viables, appliquer des mesures de gestion des risques et réduire les coûts de transaction ainsi qu'à encourager les partenariats entre les secteurs public et privé et une plus grande participation du secteur privé au débat sur les politiques.

## V. Conclusions

56. Il ressort des tendances en matière de financement du développement que la gestion écologiquement viable des forêts fait face à un environnement financier qui a évolué par rapport à celui qui avait été présenté dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Rien n'indique que les apports financiers publics atteindront les niveaux requis à court et moyen terme. Le secteur de production primaire est l'un des plus touchés par la baisse de l'APD, ne bénéficiant que d'environ la moitié du montant octroyé précédemment. D'aucuns ont proposé d'augmenter considérablement l'APD, jusqu'à concurrence de 100 % en Afrique, pour engendrer un taux de croissance économique propre à permettre de réduire substantiellement la pauvreté. Il convient de tenir compte de la baisse de l'APD dans l'élaboration d'une stratégie de financement de la gestion écologiquement viable des forêts.

57. En revanche, l'investissement étranger direct augmente rapidement dans les pays en développement mais est consacré dans quelques pays. Ceux-ci reçoivent la plus grande partie des ressources financières de source privée tandis que les pays à faible revenu sont largement tributaires de l'APD. Celle-ci demeure importante, comme un pilier des financements extérieurs dans les pays à faible revenu, pour assurer l'ajustement structurel et réduire les obstacles opérationnels qui empêchent une augmentation des flux financiers privés. Par conséquent, pour attirer l'APD dans le secteur forestier, il faut montrer clairement la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté, à la qualité et à la protection de l'environnement ainsi qu'aux autres questions de développement économique et social inscrites parmi les priorités dans les politiques des donateurs aujourd'hui.

58. Il faut un environnement macroéconomique, institutionnel et politique stable pour attirer des investissements. Dans certains pays, les initiatives visant à alléger le fardeau de la dette et à améliorer le cadre d'investissement ont porté des fruits. Toutefois, il se pose toujours une question importante, celle de savoir si l'on peut obtenir des ressources financières suffisantes pour être mobilisées pour la gestion écologiquement viable des forêts dans l'environnement financier actuel.

59. Les principaux obstacles auxquels se heurte le financement de la gestion écologiquement viable des forêts trouvent leur origine dans le problème fondamental que constituent les insuffisances des marchés et des politiques qui ont rendu la gestion écologiquement viable des forêts peu ou pas rentable. En outre, du fait d'instruments fiscaux préjudiciables et d'autres incitations, les pratiques peu viables sont plus rentables, ce qui a pour conséquence de favoriser le déboisement et la dégradation des forêts et d'immobiliser des ressources financières rares. Les pratiques de gestion ne s'autofinancent pas dans tous les cas et la foresterie n'offre pas d'incitations et de bénéfices aussi attractifs que certaines autres utilisations des terres.

60. On a estimé que la stratégie de financement devrait viser à améliorer le recouvrement de la plus-value, à susciter des investissements privés et à instaurer un cadre institutionnel et directif stable, y compris la sécurité du droit de propriété et des politiques forestières cohérentes pour la gestion

écologiquement viable de forêts. Aucun mécanisme, fût-il inventif, ne peut être très efficace sans la sécurité des droits de propriété. Sans réforme économique, les efforts de mobilisation des investissements étrangers ne peuvent porter de fruits. Si le cadre des politiques est instable et imprévisible, l'investissement étranger direct restera illusoire, même lorsque des subventions ou d'autres incitations sont offertes. Le secteur forestier n'a aucune prise sur nombre de ces conditions préalables. Toutefois, étant donné la communauté d'intérêt entre la plupart des secteurs, il convient d'adopter une approche globale et de reconnaître les répercussions intersectorielles. Il importe de plus en plus d'établir, dans les stratégies d'investissement et de développement, un lien entre le secteur forestier et les autres secteurs et de montrer la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté, au développement économique et social et à l'environnement.

## VI. Points proposés pour examen

61. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les points suivants :

a) Aide publique au développement :

Moyens d'utiliser l'APD consacrée au secteur forestier plus efficacement pour promouvoir la gestion écologiquement fiable des forêts, d'encourager les pays donateurs à accroître la part d'APD consacrée à la gestion écologiquement viable des forêts, et de renforcer les capacités nationales pour que les pays en développement ne soient pas tributaires de l'APD pour assurer la gestion écologiquement viable des forêts à long terme;

b) Apports financiers du secteur privé pour la gestion économiquement viable des forêts :

i) Possibilités et insuffisances des secteurs privés national et étranger dans le cadre des activités de gestion écologiquement viable des forêts;

ii) Moyens d'amener le secteur privé à abandonner les investissements dans les activités forestières peu viables en faveur de la gestion écologiquement viable des forêts;

iii) Mesures éventuelles à prendre pour réduire les risques, en particulier les risques politiques, que courent les investisseurs qui s'engagent dans la gestion écologiquement viable des forêts dans les économies émergentes;

iv) Mesures visant à améliorer l'environnement propice à une augmentation des investissements privés internes et étrangers en faveur de la gestion écologiquement viable des forêts;

v) Méthodes de mobilisation des ressources communautaires pour financer la gestion écologiquement viable des forêts à l'échelon local;

c) Mécanismes financiers :

i) Possibilités d'accroître la part des mécanismes et programmes mondiaux et régionaux existants dans le financement de la gestion écologiquement viable des forêts (par exemple, Fonds pour

**l'environnement mondial, mécanisme pour un développement propre, etc.);**

**ii) Mise en place éventuelle de nouveaux mécanismes, méthodes et instruments pour améliorer le cadre d'investissement en faveur de la gestion écologiquement viable des forêts;**

**iii) Création de marchés et d'institutions pour la rémunération des services écologiques et des produits non ligneux provenant de la forêt;**

**d) Ressources publiques nationales :**

**i) Moyens de mobiliser davantage de ressources financières de sources publiques nationales pour la gestion écologiquement viable des forêts;**

**ii) Augmentation du recouvrement de la plus-value provenant des ressources forestières et réalisation des investissements nécessaires pour assurer la gestion écologiquement viable des forêts;**

**iii) Méthodes de renforcement des capacités nationales de gestion écologiquement viable des forêts, notamment grâce au transfert d'écotechnologies, comportant des aspects tels que le renforcement de la capacité nationale de choisir, d'appliquer et de perfectionner des technologies importées.**

#### *Notes*

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992)*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

<sup>2</sup> *Ibid.*, annexe III (Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts).

<sup>3</sup> Atelier sur les mécanismes et les sources de financement, Pretoria, juin 1996.

<sup>4</sup> C. Chandrasekharan, « Status of financing for sustainable forestry management programmes » (Financement des programmes de gestion durable des forêts), dans : *Proceedings of the Workshop on Financial Mechanisms and Sources of Finance for Sustainable Forestry*, Pretoria, juin 1996.

<sup>5</sup> P. Moura Costa, J. Salmi, M. Simula et C. Wilson, « Financial mechanisms for sustainable forestry », Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme relatif aux forêts, document de travail, 1999.

<sup>6</sup> *Forest Resources Assessment 1990 – Global Synthesis* (FAO Forestry Paper 124), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 1995.

<sup>7</sup> C. Chandrasekharan, « La coopération internationale et la mobilisation des ressources pour le développement durable de la foresterie », Actes du XI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, Antalya (Turquie), 1997, vol. 5, p. 365 à 387, FAO.

<sup>8</sup> A. Madhvani, *An assessment of data on ODA financial flows in the forest sector* (Évaluation des données sur les flux financiers d'APD dans le domaine de la sylviculture), PNUD, Programme relatif aux forêts, 1999.

<sup>9</sup> Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique*, 2003.

<sup>10</sup> Banque mondiale, *Global Development Finance – Striving for Stability in Development Finance*, 2003.

<sup>11</sup> CNUCED, *World Investment Report*, 2002.

<sup>12</sup> CNUCED, « FDI in least developed countries at a glance », 2002.

<sup>13</sup> CNUCED, « FDI in least developed countries at a glance », 2001.

<sup>14</sup> Lehman Brothers Eurasia Group Stability Index.

<sup>15</sup> E/CN.18/2003/7.

<sup>16</sup> M. Joshi, 2001, « Financing for sustainable forest management: A review of the policy opportunities and challenges », document établi pour le Programme sur les forêts.

---